

saison entière ou le montant total des cachets payés aux artistes pour un nombre donné d'émissions, pourraient être divulgués. Mais le cachet payé à un particulier ne concerne que lui et son employeur.

Je n'aimerais pas avoir à fixer les taux de ces cachets et je sais que Radio-Canada éprouve des difficultés pour les fixer en fonction de chaque artiste en particulier, en tenant compte de la popularité de l'émission. C'est pour cela, je présume, que cette société n'aime pas à divulguer ces chiffres. Je crois, pour ma part, qu'ils sont trop complexes pour permettre de déterminer si Radio-Canada utilise judicieusement son argent, bien que le Parlement ait le devoir de s'assurer qu'elle fait bon usage de l'argent des contribuables et que tous les coins du Canada bénéficient au moins d'un minimum des émissions de radio et de télévision.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'hésite un peu à intervenir dans le présent débat, débat très animé et qui touche une question très importante, car il se trouve accidentellement que j'ai connu personnellement une des deux personnes mentionnées dans la demande de documents du député d'York-Humber (M. Cowan). Je parle de M. John T. Saywell.

Lorsque j'étais étudiant à l'Université de Toronto de 1961 à 1963, le professeur Saywell m'a enseigné l'histoire du Canada. Il fut aussi pendant quelque temps mon directeur de thèse. Malheureusement, nos relations furent coupées court du fait qu'il acceptait une promotion pour devenir doyen de la faculté des arts à l'Université d'York, poste qu'il occupe actuellement. Du temps que je suivais ses cours, j'ai trouvé dans M. Saywell un professeur qui savait stimuler l'enthousiasme et diriger excellemment les séminaires, et un homme qui possédait une connaissance très intéressante de l'histoire du Canada. J'ajouterais que lui et moi n'étions pas toujours du même avis. Je me rappelle des conversations très intéressantes, lors de séminaires, sur les mérites relatifs des diverses politiques et idées du gouvernement pendant cette période de 1961 à 1963.

En rétrospective, monsieur l'Orateur, je suppose que ce furent les trois années les plus excitantes, sur le plan politique, que le Canada ait jamais connues.

La question à l'étude ici est une motion tendant à la production de certains documents, qui font voir les sommes que la So-

ciété Radio-Canada a versées au professeur Saywell et à M. Ricker et qui indiquent en détail les montants payés à ces hommes sur une certaine période.

Certains députés sont d'avis que Radio-Canada ne devrait pas être tenue de donner ce genre de renseignements au Parlement. Si je comprends bien le fonctionnement du Parlement, d'autres sociétés de la Couronne doivent fournir des renseignements, sur demande du Parlement. J'ai entendu de hauts fonctionnaires de Radio-Canada déclarer que rien ne s'opposait à la production de ces renseignements à la Chambre des communes si celle-ci les demande. Mais ces fonctionnaires s'y opposent quand la demande provient d'un député. Ils font une distinction entre les droits de la Chambre des communes et les droits du simple député.

Il me semble qu'on pourrait tenir compte de ce point de vue. L'attitude de Radio-Canada, ou son point de vue, s'explique facilement. Si la Société cédaient et fournissait ces renseignements à la demande d'un député, elle serait inondée de requêtes semblables, vu la nature de son activité. Il suffit de se rappeler comment les députés se comportent quand Radio-Canada fournit un renseignement savoureux ou diffuse une émission qui ne leur plaît pas. On connaît leur réaction. La Société Radio-Canada estime que, si elle fournissait ces renseignements aux députés individuellement, elle perdrait sa liberté d'expression. Elle n'oserait pas aborder des questions controversées; elle ne tenterait pas de jeter de la lumière sur les aspects plus sombres de notre société; elle ne serait plus qu'une tribune pour la préservation du *statu quo* au Canada.

J'ajoute, pour étayer ma thèse, monsieur l'Orateur, que l'une des difficultés qui se posent lorsqu'il s'agit de juger de la Société Radio-Canada, c'est que nous disposons de bien peu de points de comparaison à cet égard; car le rôle que nous avons assigné à Radio-Canada est bien différent de celui que s'est attribué le réseau canadien de télévision (CTV) ou de celui que jouent les réseaux américains. En outre, monsieur l'Orateur, il n'y a pas beaucoup de similitude entre l'exploitation de la Société Radio-Canada et de la BBC en Grande-Bretagne.

Voici l'un des problèmes qui se posent. Comment savons-nous que nous en avons pour notre argent dans le cas exposé par le député d'York-Humber? Savons-nous, par